

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Pâques, 513. — Apostolat de la prière, 514. — L'assistance à la messe, 514. — Omission de l'oraison du S. Sacrement à certaines fêtes, 514. — Le clergé et la mauvaise presse, 514. — La Tour de Babel, 515. — Logique d'un enfant, 516. — L'union Franco-Canadienne, 516. — Les Etudes Théologiques, 521. — Prudence, 525. — Toujours vrai, 525. — N. W. Review et Tablet, 525. — Londres, 525. — Memento hebdomadaire, 528.

Pâques

Dieu lui-même avait ainsi appelé la principale fête des Juifs, établie en mémoire de leur délivrance de la captivité d'Égypte. La principale fête chrétienne porte le même nom, et a été établie en mémoire du passage de Notre-Seigneur de la mort à la vie.

Après avoir été trois jours et trois nuits dans le tombeau, ainsi qu'il l'avait annoncé, Jésus-Christ ressuscita glorieux et immortel.

Afin de célébrer dignement la fête de Pâques, demandons à Dieu de nous accorder la grâce d'entrer dans l'esprit de l'Eglise, d'avoir une foi vive au grand mystère de la Résurrection, un amour sans borne pour Jésus-Christ, et de nous maintenir dans la vie de la grâce où nous sommes entrés par la communion pascale.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS D'AVRIL

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que l'esprit de charité pénètre, anime, surnaturalise les pensées, les paroles et les actions de tous les chrétiens.

L'assistance à la messe

Jésus-Christ descend sur l'autel, pendant la sainte messe, les mains pleines de faveurs, et il distribue ses grâces à chaque assistant pour le récompenser d'être venu.

C'est ainsi que Simon de Montfort remporta une victoire sur les Albigeois après avoir assisté à la sainte messe, même en apprenant l'approche des ennemis.

Omission de l'oraison du S. Sacrement à certaines fêtes

Le premier vendredi de mars, on ne pouvait, comme chacun le sait, célébrer la messe votive solennelle du Sacré-Cœur de Jésus, la fête de la Lance et des Clous étant une fête de Notre-Seigneur. Si le Saint Sacrement était exposé, devait-on dire l'oraison *Deus qui nobis sub Sacramento*? La question, longtemps indécise, a été tranchée en faveur de la négative par une réponse de la Sacrée Congrégation des Rites, du 3 juillet. 1896. Voici les termes mêmes de cette réponse. "A raison de l'identité du mystère, l'oraison du Très-Saint Sacrement est omise aux fêtes de la Passion, de la Croix, du Très-Saint Rédempteur, du Sacré-Cœur de Jésus et du Précieux-Sang (1)."

Le clergé et la mauvaise presse

"Ce qui explique enfin l'insuccès actuel de bien des prêtres, ce sont les ravages de la mauvaise presse. Elle produit "ce phénomène douloureux dont nous sommes les témoins attristés : des paroisses entières dirigées par des prêtres pieux et zélés

(1) S. R. de Cambrai.

perdues en dix ans. Et cela par le fait de quelques feuilles maçonniques à bon marché arrivant tous les jours ; elles ont suffi pour amener ce désastre irréparable." (*L'apostolat de la presse.*) Irréparable — non ; mais il faudra administrer longtemps le contre-poison de la bonne presse pour réparer les ravages causés par la mauvaise.

"Et dire qu'il y a beaucoup de prêtres qui ne veulent pas comprendre cela. Ils ont sur les yeux un bandeau prodigieusement épais qui les empêche de voir quand on les met sur cette question. J'en ai rencontré un dernièrement à Paris. Je lisais la *Croix*. Je lui demandai s'il aimait ce petit journal et s'il le répandait. "Je l'aime beaucoup, me dit-il, je le lis avec le plus grand intérêt, mais c'est tout. Mon idéal à moi, c'est d'être bon prêtre et de ne pas me faire d'ennemis. C'est le meilleur moyen de ramener nos populations à la religion." Que penser d'un pareil principe ? Ainsi voilà un prêtre qui sait que dans sa paroisse on répand à profusion tous les mauvais journaux possibles ; il ne fera rien pour s'opposer au torrent dévastateur ; il s'occupera seulement d'être l'ami de tous et de ne pas se faire d'ennemis. Eh bien, je doute qu'il arrive, celui-là, à ramener ses ouailles à la religion. Son principe est bon, mais il exige de sérieuses restrictions. Soyez conciliants jusqu'aux dernières limites, mais jamais aux dépens de la conscience, et plutôt que de sacrifier un iota de la vérité et du devoir, faites-vous des ennemis. Comment un pasteur pourrait-il être l'ami des loups qui dévorent ses brebis ? S'il pactise avec eux, il est pire que le mercenaire qui s'enfuit et laisse le troupeau. Le bon prêtre, bon gré mal gré, ne sera-t-il pas toujours en butte à la haine des méchants ? Et s'il était possible d'être bon prêtre sans avoir d'ennemis, n'aurait-il pas, lui, réalisé ce prodige ? Nous devons craindre, je crois, plutôt que désirer cet éloge que l'on fait quelquefois d'un confrère : "Il n'avait pas d'ennemis." Ayons-en le moins possible ; mais viser à n'en avoir aucun, c'est dangereux (1)."

La Tour de Babel

L'emplacement de cette tour est connu. Les ruines en existaient encore à Borsippa au temps de Nabuchodonosor, qui les

(1) Les Etudes Ecclésiastiques.

restauration. Borsippa s'appelle maintenant Bois-Nimroud, au sud-ouest de Babylone. Détruit par le feu, le monument de Nabuchodonosor a encore aujourd'hui quarante-six mètres de hauteur.

C'est là que fut confondu le langage de toute la terre. D'après S. Grégoire de Nysse, la confusion des langues fut non pas instantanée, mais lente et progressive. Il n'y aurait eu qu'une mésintelligence survenue, par la volonté divine, entre ceux qui travaillaient à la tour. Mais la plupart des Pères et des Commentateurs pensent au contraire que, par un miracle qu'il était facile à Dieu d'opérer, le langage des constructeurs de Babel fut subitement changé, de façon qu'il leur était impossible de se comprendre entre eux.

Logique d'un enfant

Papa, disait Dodor, est-ce vrai que nous descendons des singes ?

— Certainement. Il est démontré par la science que l'homme, d'abord né du singe, a été toujours en se perfectionnant.

— Alors, papa, je suis moins singe que toi ?

Une gifle monumentale fut la réponse paternelle à laquelle s'ajoutèrent ces mots :

— Voilà qui te fera voir si je suis un singe !

Pas logique, le papa !

L'Union Franco-Canadienne

A. M. ARTHUR PREUSS

Directeur-Propriétaire
de la "Review."

Monsieur le Directeur,

Vous vous déclarez anxieux, dans votre édition du 27 janvier, de connaître la réponse que pourra bien faire l'U. F. C. à la seconde charge, déloyale et futile comme la première, bien que voulant paraître plus justifiée, que votre collaborateur, M. J. Hernan, avec votre entier assentiment, est revenu faire contre notre association catholique et canadienne-française.

Nous ne saurions vous priver plus longtemps de cette satisfaction, dont vous paraissez être si friand. Voici notre réponse.

Vous ne vous étonnerez pas que nous y procédions point par point. Nous tenons à être bien compris. Or, la "Review" nous a prouvé qu'on ne saurait être trop précis pour échapper aux erreurs d'appréciation de ses collaborateurs: témoin, M. J. Hernan.

I

L'article de M. Hernan, tel que publié dans la "Review" du 13 janvier, contenait, entre autres, le passage suivant: (traduction)

"Nous nous sommes donc mis à calculer, en prenant pour base les chiffres donnés dans les "Règlements de l'Union Franco-Canadienne," concernant les constitutions et règlements de la société et publiés à Montréal.

"Nous lisons là, par exemple, qu'un membre âgé de 45 ans doit payer \$1.50 par mois, plus 50c deux fois par année jusqu'à l'âge de 70 ans. Ainsi pendant vingt-cinq ans, ses redevances annuelles sont de \$19, pour assurer \$1,000, à part les bénéfices de maladie. A même les \$19, \$4.50 passent, chaque année, dans la Caisse des Malades, et \$1 50 sert à défrayer les dépenses d'administration. Il reste donc \$13 pour la prime d'assurance sur la vie. Maintenant, voici la question qui se pose: Cette somme est-elle suffisante pour produire \$1,000 en vingt-cinq ans, si elle est placée à intérêts composés de 4 pour cent? (Les compagnies d'assurance des Etats-Unis vont dorénavant calculer leur réserve à 3½).

"Les tables d'intérêt composé nous disent qu'une piastre payée annuellement pendant 25 ans et placée à intérêt de 4 pour cent, vaudra \$43 31 27, disons \$44. Cette somme multipliée par 13 égale \$572. Nous sommes loin des \$1,000. Que les renoncements (lapses) paient la mortalité courante (occurring, deaths) d'où vont venir les \$428 qui manquent?

"L'une des particularités de cette Union, et elle est expressément mentionnée, est le soin qu'elle prend des malades et des invalides, pour les mettre en état de tenir leur certificat en vigueur, même dans les temps d'adversité. Conséquemment, la réserve ne peut pas recevoir plus que ce qui reste après le paiement de la mortalité courante. M. Robillard se vante d'un effectif de 1600 membres et d'une réserve de plus de \$6,000. En sa faveur, nous présumons que cette somme appartient entièrement à la Caisse de Donation. L'Union Franco-Canadienne a donc accumulé, dans sa première année, \$3.75 par tête. A ce

compte, combien de temps cela lui prendra-t-il pour épargner \$1,000 ? Les Canadiens sont renommés comme étant d'une race où l'on vit vieux, mais nul ne vivra assez longtemps pour réaliser cette somme, à ce taux."

M. Hernan a trouvé, à l'article 51 des règlements de L'U. F. C., qu'un sociétaire entrant dans notre association à l'âge de quarante-cinq ans, paie, pour un certificat de mille piastres, \$1.50 par mois, plus une rétribution semi-annuelle de cinquante centimes. Et ces contributions prennent fin lorsqu'il a atteint l'âge de 70 ans. Ainsi, pendant 25 ans, ce sociétaire versera annuellement à la caisse de L'U. F. C., la somme totale de \$19.00, s'imagine M. Hernan, et cela lui assurera le droit à \$1,000 de bénéfice à la mort, plus les bénéfices de maladie.

Mais notre bienveillant (?) critique a négligé ou bien omis un détail qui n'est point dépourvu d'une certaine importance. Il n'a tenu aucun compte de l'article 10 des mêmes susdits règlements, en vertu duquel tous nos sociétaires admis avant l'âge de cinquante ans, doivent payer une contribution mensuelle de cinquante cents spécialement pour la Caisse des Malades. Cette contribution forme un montant annuel de six (\$6.00) piastres, lequel montant doit s'ajouter à la somme de dix-neuf (19.00) piastres, admise par M. Hernan. En sorte que la prime annuelle que paie réellement un sociétaire de L'U. F. C. admis à l'âge de quarante-cinq ans, est de vingt-cinq (25.00) piastres et non pas dix-neuf (19.00), comme le prétend M. Hernan, qui fait, de ce chef, une légère erreur d'un tiers tout près, ou environ 50 pour cent du revenu net.

Nous pourrions nous arrêter là, et demander raison à notre obstiné antagoniste. Nous voulons cependant aller plus loin et confondre notre ami, M. Hernan — en tout bien tout honneur — avec ses propres moyens.

II

Nous allons tenter de refaire, avec plus de précision, le calcul qu'avait ébauché M. Hernan, et dans lequel, comme nous venons de le voir, il s'est fourvoyé si déplorablement.

Nous disons donc qu'un sociétaire de L'U. F. C., admis à l'âge de quarante-cinq ans, doit payer les contributions suivantes :

(a) dix-huit (\$18.00) piastres par année pour la Caisse de dotation.

(b) sept (7.00) piastres par année pour la Caisse des Malades, l'administration et la propagande ;

En tout, vingt-cinq (25.00) piastres par année.

Ainsi que l'a reconnu M. Hernan, un montant de sept (7.00) piastres par an, sur cette somme totale de vingt-cinq piastres, est affecté au service des bénéfices de maladie, de l'administration, etc. Il reste une somme nette de dix-huit piastres pour la Caisse de Dotation (et non pas \$13.00, M. Hernan.)

Maintenant, servons nous de la table des intérêts composés, à laquelle M. Hernan a eu lui-même recours. Voici les résultats auxquels nous allons arriver :

Une piastre, payée annuellement pendant vingt-cinq ans et placée à intérêts composés, à 4 pour cent, vaudra, à la fin des vingt-cinq ans, quarante-trois piastres et vingt-un centins. — M. Hernan met \$44 : c'est trop de générosité. Multipliée par dix-huit, cette somme de 43.21 devient sept cent soixante-dix-neuf piastres et cinquante huit centins. Voilà le montant total qu'aura payé, le jour où il atteindra soixante-dix ans, un sociétaire admis dans l'U. F. C. à l'âge de quarante-cinq ans.

C'est deux cent neuf piastres et cinquante-huit centins de plus que n'en trouve M. Hernan. L'écart vaut la peine d'être signalé, n'est-il pas vrai, M. Preuss, lors même que la bonne réputation de l'Union Franco-Canadienne ne serait nullement en cause ?

III

Nous tenons à faire remarquer bien amicalement à M. Hernan que, sur un point encore, il s'est laissé aller à une fausse impression et tout à fait à notre détriment. Il ne s'agit point pour nous, comme il semble le croire, d'avoir réalisé la somme de mille piastres (the \$1,000 mark) en faveur de chacun de nos sociétaires, parvenant à l'âge de soixante-dix ans.

Il n'a peut-être point saisi cet autre détail, non plus, que nous ne promettons aucunement de payer la somme de mille piastres à chacun de nos sociétaires, le jour où il a soixante-dix ans accomplis. Nous nous engageons tout simplement à servir à ce sociétaire une annuité de cent piastres par année, pendant dix ans.

L'article 55 des règlements de L'U. F. C. s'explique comme suit à ce sujet :

“ Quand un membre aura atteint l'âge de 70 ans, il recevra annuellement 1/10 du montant de son certificat de dotation, et

ce, en déduction sur le montant que ses bénéficiaires devront recevoir à son décès.”

Ce n'est donc pas mille piastres comptant que pourrait solliciter de nous — sans avoir le moindre droit de l'exiger — un sociétaire âgé de soixante-dix, mais bien seulement la valeur présente d'une annuité de cent piastres, pendant dix ans. Or cette valeur présente d'une annuité de cent piastres, pendant dix ans, à 4 pour cent, est de huit cent onze piastres et neuf centins.

Nous venons de voir qu'un sociétaire admis à quarante-cinq ans, et ayant atteint soixante-dix ans, a versé à la caisse de l'association la somme totale de sept cent soixante-dix-neuf piastres et cinquante-huit centins.

D'autre part, l'association confesse lui devoir, à cet âge de soixante-dix ans, une somme de huit cent onze piastres et neuf centins. C'est donc, si nous faisons tous nos calculs à 4 pour cent, comme M. Hernan, un découvert de trente-deux piastres et cinquante et un centins seulement, et non pas quatre cent vingt-huit piastres, ainsi que le prétend notre intéressant contradicteur.

N'avons-nous pas le droit de compter, M. Preuss, que les renoncements (lapses) se montant, dans toutes les associations du genre de la nôtre, à 30 pour cent ou tout près d'un tiers, suffiraient à solder, en plus de la mortalité courante (occurring deaths), cette légère balance de trente-deux piastres et cinquante et un centins ?

IV

Mais il y a plus. Laissant, à l'exemple de M. Hernan, le bénéfice entier de ces renoncements (lapses) pour le paiement de la mortalité courante (occurring deaths), c'est sur un autre élément que nous comptons pour nous garantir contre ce mince découvert, ou plutôt, pour le faire disparaître et le transformer en un surplus.

Nous avons fait tous nos calculs ci-dessus à 4 pour cent, par déférence pour M. Hernan, qui a choisi ce taux pour les siens. Mais nous affirmons être tout à fait justifiables de baser, comme nous le faisons pour les besoins de notre association, tous nos calculs d'intérêt sur le taux de 5 pour cent. Dans notre pays, M. Preuss, ayez la complaisance d'en informer M. Hernan, les prêts peu considérables, jusqu'à \$4,000 et \$5,000, par exemple, se

font couramment à 6 pour cent encore, avec les meilleures garanties, à plus forte raison, est-il relativement très facile d'obtenir 5 pour cent et sur des montants beaucoup plus considérables, \$10,000, \$20,000 et même \$50,000. Bon nombre de nos hommes d'affaires les plus au courant des fluctuations du crédit, et auprès desquels nous avons voulu nous renseigner, à cet égard, nous ont répondu que, à 5 pour cent, nous n'aurons jamais assez d'argent pour suffire aux demandes, et cela pour très longtemps encore. M. Hernan ferait bien de ne pas oublier que nous n'avons point, nous, de gros dividendes à payer à des actionnaires, que nous ne promettons point, non plus, de ces mirobolants profits d'accroissement à nos assurés, comme ces compagnies d'assurance des Etats-Unis, lesquelles cherchent à se trouver des prétextes pour augmenter les taux de leurs primes et calculent les intérêts à 3 pour cent.

D'après les tables d'intérêts composés, une piastre, à intérêt composé de 5 pour cent, pendant vingt-cinq ans, vaudra cinquante piastres et onze centins, à l'expiration de cette période. Multiplions par dix-huit, nombre de piastres payées annuellement, par le sociétaire admis à quarante-cinq ans, cette somme de cinquante piastres et onze centins, et nous arrivons à un total de neuf cent une piastres et quatre-vingt-dix-huit centins, représentant les épargnes accumulées par le sociétaire, dans la caisse de dotation de L'U. F. C. depuis son admission, à quarante-cinq ans, jusqu'au moment où il atteint soixante-dix ans.

D'autre part, calculant à 5 pour cent, la valeur présente d'une annuité de cent piastres, pendant dix ans, n'est plus que de sept cent soixante-douze piastres et dix-sept centins.

LES ÉTUDES THÉOLOGIQUES

Mgr Gasparri, ancien professeur à l'Institut catholique, nommé délégué apostolique, Envoyé extraordinaire près des républiques du Pérou, de la Bolivie et de l'Equateur, et sacré dimanche archevêque de Césarée, a fait ses adieux lundi à ses collègues et à ses élèves. En cette circonstance, le regretté professeur a exprimé avec émotion et avec délicatesse les nobles sentiments dont son cœur était rempli.

Il a abordé aussi un important sujet d'ordre général : la question de l'enseignement théologique, dont il pouvait assurément parler avec autorité après un brillant professorat de dix-huit ans. Nos lecteurs liront avec intérêt les considérations suivantes, empruntées au texte même du discours :

Pour ce qui regarde le droit canonique qui, vous le comprenez, me touche personnellement, ai-je besoin de rappeler que, puisqu'il y a une législation en vigueur, qui nous oblige en conscience, que nous devons observer et dont nous devons inculquer l'observation soit au confessionnal soit en dehors du confessionnal, en chaire ou ailleurs, c'est un devoir pour nous de la connaître et par conséquent de l'étudier ?

Cicéron a dit quelque part : *Turpe est viro patricio jus civitatis ignorare*. Sans appeler les prêtres des patriciens, ils sont à tout le moins dans l'Eglise comme des magistrats qui doivent non-seulement observer la loi, mais qui sont chargés de l'enseigner, d'en indiquer et d'en surveiller l'observation. Or, si de tels magistrats ignorent le *jus civitatis*, franchement il me semble qu'à leur égard le *turpe est* de Cicéron est une expression trop bienveillante.

Il est parfaitement exact, que tout prêtre ayant fait sérieusement son séminaire a une certaine connaissance du droit ecclésiastique ainsi que de la théologie morale, mais il est aussi parfaitement exact que cette connaissance est nécessairement sommaire ; — je dis nécessairement sommaire, et en parlant ainsi il est loin de ma pensée de vouloir faire un reproche aux professeurs des séminaires, bien au contraire — seulement que cette connaissance soit souvent insuffisante pour nous permettre de remplir convenablement les charges que l'autorité ecclésiastique nous confie, l'expérience est là pour le dire. Il ressort de là, mes chers amis, que l'étude supérieure de la philosophie, de la théologie, du droit canonique, continue d'être utile et nécessaire au clergé de notre époque, comme elle le fut autrefois, comme elle le sera toujours, sinon pour tout le monde, je le répète, au moins pour une élite aussi nombreuse que possible. Et voilà pourquoi je souhaite pour la plus grande gloire de l'Eglise de France, que en même temps que, grâce au zèle et à l'activité de Mgr le recteur, les bâtiments de l'Institut catholique vont se développant, votre nombre aussi s'accroisse dans les mêmes proportions.

Cependant si le nombre des étudiants est un élément nécessaire pour l'importance d'une institution comme la nôtre, la qualité de l'enseignement donné et le travail de ceux qui le reçoivent en sont un élément encore plus essentiel. Si donc vous avez à cœur la grandeur de l'Institut catholique, je devrais même dire votre propre grandeur, il faut quelque chose du côté des professeurs, quelque chose du côté des élèves. Du côté des professeurs, il faut un enseignement d'une orthodoxie sans reproche, ce qui n'empêche nullement la personnalité du travail et en même temps un enseignement supérieur, c'est-à-dire plus étendu et plus approfondi que l'enseignement ordinaire. Certes, les professeurs ne pourront pas expliquer en deux années toute la philosophie avec les sciences annexes, tout le droit canonique avec les sciences annexes, toute la théologie avec les sciences annexes ; mais ils pourront expliquer d'une manière plus étendue et plus approfondie les points particuliers qui forment le sujet de leurs cours et les élèves apprendront par là à porter ensuite la même ampleur et la même profondeur d'enquête dans leurs études particulières.

Je demande infiniment pardon à mes chers collègues de ces paroles absolument inutiles puisqu'ils font déjà ce que je viens d'indiquer ; mais je ne permets d'ajouter un conseil que je voudrais voir suivre par tout le monde. Puisque l'enseignement donné à l'Institut catholique de Paris ne laisse rien à désirer, pourquoi faut-il qu'il reste enfermé dans les quatre murs de nos salles de cours ? Pourquoi de temps en temps ne l'en feriez-vous pas sortir, mes chers collègues, par des publications dignes de le représenter ? Ces livres contenant un exposé magistral d'un traité, ces brochures traitant à fond tel ou tel sujet, un sujet intéressant, diraient à chaque lecteur dans un langage tout à fait démonstratif : Voilà l'enseignement donné à l'Institut catholique de Paris. A notre époque il faut une réclame pour toute chose : pour nos trois Facultés de philosophie, de théologie, de droit canonique, je crois que la meilleure réclame serait encore celle-là.

Mais de leur côté, les élèves doivent, par leur labeur personnel, répondre à ce labeur, à cette sollicitude des professeurs ; autrement l'enseignement donné, malgré son excellence, serait comme la semence évangélique qui tomba sur le chemin et fut vite emportée par les oiseaux. Dans les cours que vous suivez, vous

devez, mes chers amis, apprendre deux choses : d'abord vous devez vous assimiler la doctrine qui vous est exposée ; ensuite vous devez apprendre à travailler vous-mêmes avec la même ampleur et la même profondeur dont vos professeurs vous donnent l'exemple. Mais ce n'est pas assez. Vous devez, une fois sortis des cours, continuer vos études en y ajoutant les œuvres du ministère ; car c'est là une idée que je vous recommande et qui est très juste : un prêtre doit être constamment occupé par l'étude et par le ministère. L'étude même sacrée sans le ministère ne suffit pas : le cœur s'y dessèche ; le ministère sans l'étude ne suffit pas non plus : l'intelligence s'y diminue. Les deux réunis ensemble, l'étude et le ministère, forment la perfection complète de notre âme, je veux dire de notre intelligence et de notre volonté. Vous devez donc continuer vos études en y ajoutant les œuvres du ministère, et cela avec une soumission pleine et entière à l'autorité ecclésiastique et avec une charité parfaite pour vos confrères. La supériorité de votre formation scientifique, se joignant à une vie ecclésiastique irréprochable, excitera chez les autres une sainte émulation, amènera tout naturellement, pourquoi ne le dirai-je pas ? l'autorité ecclésiastique à vous confier les fonctions importantes, ce qui ne sera que justice ; c'est la justice distributive, et l'émulation des autres en augmentera d'autant. Voilà comment cette étude supérieure de la philosophie, de la théologie, du droit canonique, déjà si utile et si nécessaire par elle-même, pourra espérer avoir, sous l'impulsion bienveillante de NN. SS. les évêques, de nombreux élèves, qui permettront à notre cher Institut catholique de prendre place parmi les principales institutions d'enseignement sacré.

Messeigneurs, mes chers collègues, mes amis, je vais m'arrêter devant cette douce et consolante vision de l'avenir. J'espère que Mgr le recteur voudra bien me faire envoyer les comptes rendus des séances solennelles de l'Institut catholique. Avec quel plaisir, dans les lointaines régions de l'Amérique du Sud, je revivrai, en les lisant, les années heureuses du passé et je constaterai en même temps la marche en avant de votre œuvre ; avec quelle fière joie et quelle intime satisfaction je pourrai dire alors : A ce bel édifice de l'Institut catholique de Paris, moi aussi j'ai apporté quelques pierres !

Frudence

Il est des manières de penser et de juger qui peuvent absolument être licites et exactes, mais qu'un prêtre ne devrait jamais communiquer à un laïque, surtout par écrit. Ces confidences comportent généralement plus d'un inconvénient. On l'a vu récemment.

Toujours vrai

Le journal versatile ne peut pas plus être une autorité qu'un homme sans caractère.

N. W. Review et Tablet

« Nous croyons que si le *Tablet*, dont la haute valeur est reconnue de tous, émet des opinions si flottantes, souffle le chaud aujourd'hui et le froid demain, traite son sujet de main de maître dans l'une de ses livraisons, et dans l'autre ne fait que du gâchis, nous croyons que son directeur est seul responsable de cette ligne de conduite. Durant les derniers vingt-cinq ans, ç'a été une tradition, dans son bureau de rédaction, de broder sur presque toutes les questions libres, exception faite, toujours, du Torysme dans les Îles britanniques. La meilleure preuve que l'archevêque de Westminster ne dirige pas la manière de faire du *Tablet*, c'est que, même sous le magistral régime du cardinal Manning, qui était un enthousiaste partisan des libertés de l'Irlande, l'attitude du *Tablet*, à l'égard de l'Île Sœur, fut tout à fait aussi désespérément dédaigneuse (exasperatingly contemptuous) qu'elle l'est aujourd'hui.

LONDRES

(Suite)

Hôtel de tempérance. — Nous voici maintenant à la recherche d'un hôtel. Il n'en manque pas à Londres. Consultons le *guide* ou l'*indicateur*. En voici plusieurs listes, mais qu'est-ce donc que cette catégorie : les hôtels de *tempérance* ?

Ah ! il y a là tout un mystère : c'est que les anglais sont gens pratiques. Ils ont vu que leur belle et forte race allait se miner

et s'étioler par l'abus de l'alcool. Ils ont pris la chose héroïquement. Ils ont formé des associations nombreuses où l'on s'engage à se priver non seulement d'alcool mais de toute boisson fermentée; et ces sociétés, toujours pratiques, ont fondé des hôtels partout qui suivent cette règle.

C'est très-bien, Messieurs les Anglais, j'admire votre sagesse, mais je trouve d'autant plus *choquant* qu'étant si *tempérants* chez vous vous vendiez tant d'opium aux chinois et tant d'alcool à vos colonies.

La métropole. — Nous voici donc installés dans la grande métropole de l'empire britannique et j'avoue que pour ma part ce ne fut pas sans émotion.

Cette ville et ce peuple ont vraiment de grands côtés. Londres ne l'emporte pas seulement en population sur toute ville, mais son commerce, son activité, ses richesses défient toute rivalité. Elle est le premier port du monde : elle voit passer dans ses bassins 80,000 navires par an. Hambourg, le premier port du continent, n'en reçoit que 20,000 ; Anvers 16,000, Marseilles 14,000.

Londres est la capitale d'un empire de 300 millions d'hommes en y comprenant les Indes.

La Nation. — La race anglaise est aussi féconde qu'elle est active et forte. Elle porte son sang et sa langue sur d'immenses régions, de tous les continents et des îles. La population de l'Angleterre est trois fois plus dense que celle de la France. Elle s'accroît encore de 1200 âmes par jour, celle de la France de 300 seulement. C'est que l'Angleterre à 100 décès oppose en moyenne 156 naissances et la France 115 seulement.

C'est une ruche merveilleuse qui nous éblouit par sa fécondité et son travail. J'admire sa belle ordonnance. Sa puissante aristocratie de race et de fortune a de grandes vues et s'entend à diriger de grandes choses.

Mais les petits, les hommes de la bourse, les ouvriers, les mineurs, les matelots, sont-ils heureux ?

Hélas ! non. Témoins ces millions d'émigrants qui cherchent une plus grande facilité de vie dans les pays nouveaux et ces millions de deguenillés et d'affamés qui peuplent les *work houses*, les refuges de la misère ouverts par la loi, refuges qu'on appelle les ateliers nationaux et qui sentent plus la prison que l'atelier.

La civilisation anglaise a quelque chose des civilisations an-

tiques. Rome fut grande tant qu'elle eut des provinces à conquérir pour enrichir ses patriciens et évacuer l'excédent de sa population, puis quand la conquête fut terminée elle s'affaissa sur elle-même et s'usa dans ses luttes intestines. L'Angleterre qui n'est qu'à demi-chrétienne porte en son sein les mêmes périls sans s'en douter. Le globe n'aura bientôt plus de pays nouveaux à conquérir. Les grandes colonies elles-mêmes se sépareront de leurs métropoles. Les Indes, l'Australie, le Canada, le Cap feront ce qu'ont fait les États-Unis. Alors l'Angleterre verra sa population s'accroître plus vite que sa richesse. Les petits n'auront plus la ressource de l'émigration. La bienfaisance légale diminuera quand il faudrait l'augmenter. Et ce peuple pourra passer par une crise intérieure effroyable, à moins que, revenant complètement à la foi catholique, comme nous le lui souhaitons fraternellement, il ne trouve dans cette foi la patience nécessaire aux faibles et la charité nécessaire aux grands.

Et puis la Providence se plaît à ces changements de fortune qui humilient l'orgueil humain. Tyr, Sidon, Carthage, Byzance, Gênes, Venise ont vu les mers couvertes de leurs vaisseaux et l'on sait qu'aujourd'hui il ne reste de Tyr, de Sidon et de Carthage que des débris enfouis ou battus par la vague, et que Venise a vu, en beaucoup de ses palais, la pauvreté en haillons succéder à l'opulence vêtue de soie d'or.

Que quelques bataillons russes remplacent les régiments anglais à Bombay, à Calcutta et à Madras, et Londres se voyant fermer le marché des Indes s'arrêtera subitement dans son essor et bientôt ses immenses quartiers nouvellement élevés, désertés par leurs habitants tomberont comme des châteaux de cartes.

Mais nous sommes, n'est-il pas vrai, bien philosophes pour des touristes ! Il est temps de visiter la ville.

Le quartier du commerce. — Les démarcations sociales sont bien sensibles à Londres. Il y a le quartier du riche commerce de détail, la rue du Régent (Regents street), et les rues avoisinantes. C'est le quartier le moins original. Il rappelle les grands boulevards parisiens, la rue Vivienne, la rue de la Paix. Ce ne sont qu'étalages somptueux. Là affluent les produits du monde civilisé et toutes les merveilleuses créations du luxe. Des milliers d'équipages semblent s'y donner rendez-vous pour lutter

d'élégance. Tout cela miroite le soir sous un éclairage éblouissant. Je préfère cependant pour le goût et l'élégance nos étalages parisiens et pour effet des couleurs les bazars orientaux.

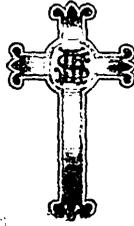
Le West-end. — Il y a le quartier aristocratique ou *fashionable*, comme ils disent. Le contraste est complet. On se croirait là en plein XVII^e siècle. Ce ne sont qu'hôtels et palais ornés de colonnes et de frontons. Le silence règne dans les rues. Devant les portes stationnent en grande livrée des valets à perruques poudrées, avec une canne majestueuse à la main. Ça et là une lourde porte roule sur ses gonds, une voiture entre ou sort, puis la porte se referme. C'est dans ces somptueuses demeures que l'aristocratie gagne l'ennui ou le *spleen* quand elle n'est pas absorbée par la politique ou par les grandes affaires commerciales qu'elle ne dédaigne pas.

La Cité. — Un autre quartier bien différent, c'est la Cité. La cité, est au centre de Londres, c'est l'ancienne ville. C'est là à proprement parler la ruche du commerce universel. La cité ne contient guère dans les hautes maisons qui bordent ses rues étroites que des bureaux d'affaires. C'est comme une bourse prodigieuse. Le jour tout Londres y afflue. Une population immense y arrive par les bateaux, par les omnibus, par le chemin de fer métropolitain. Le soir tout ce monde s'en va par masses pressées et agitées, et la cité devient déserte sous la garde de quelques rares habitants. La cité est à la ville ce qu'est le cœur dans notre organisme. L'activité de ce monde des affaires est fébrile. Si tous ces surmenés du commerce n'avaient pas le dimanche pour se reposer, ils iraient, bien sûr, avant peu remplir les maisons d'aliénés.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à N.-D. de la Garde, le 11 avril; au couvent de St-Raymond, le 13; au Sault Montmorency, le 15; au couvent de Ste-Anne de la Pocatière, le 16.



PRIONS

POUR LE REPOS DE L'AME

DE

Son Eminence le Cardinal

Elzéar-Alexandre Taschereau

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

DÉCÉDÉ DANS LE SEIGNEUR

Le mardi 12 avril 1898

DANS LA 78^{me} ANNÉE DE SON AGE

ET LA 27^{me} ANNÉE DE SON ÉPISCOPAT.

R. I. P.

SOMMAIRE

Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, 529. — S. Léon le grand Pape, 539. — Madame Sainte Anne, 238. — Coup d'œil sur le monde catholique, 539. — Charlemagne à Lourdes, 540. — M. l'abbé L. O. Moisan, 540. — Le nouveau Patriarche d'Orient, 540. — Itinéraire de la Visite Pastorale de 1898, 541. — Le déluge, 542. — La Congrégation des Petites Sœurs des pauvres, 543. — Un candidat avant les élections, 543. — Bibliographie, 544. — Memento hebdomadaire, 544.

Son Eminence le Cardinal E.-A. Taschereau

L'Eminentissime et Révérendissime Seigneur Elzéar Alexandre Taschereau, Cardinal Prêtre de la Ste Eglise Romaine, du titre de Ste Marie de la Victoire, Archevêque de Québec, décédé hier au soir, était membre de la société d'une messe, *section provinciale* de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec et de la Caisse ecclésiastique St Joseph.

Son service funèbre et sa sépulture auront lieu à la Basilique mardi, le 19 du courant, à 9 heures précises. — La translation de ses restes mortels, de son palais épiscopal à la Basilique, se fera la veille à 3 heures P. M.

Archevêché de Québec, 13 avril 1898.

B.-PH. GARNEAU, *Ptre Secrétaire*